

N°23/DEC/05

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### ORGANISATION 2023 D'UN STAGE VÉLO POUR LES ENFANTS DE LA MATERNELLE À LA 3<sup>ème</sup> DE COLLÈGE

Le Président du Centre communal d'action sociale de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération n°2 du Conseil d'Administration du 22 mars 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation de pouvoirs au Président ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans une démarche de soutien aux familles dont les enfants sont en difficultés, notamment au regard des résultats scolaires, à travers l'action du Programme de Réussite Educative, sur financement partiel de l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire ;

VU le projet de convention avec la micro entreprise « PARIGOBIKE » - 17 rue Nicolas Vaudin, 91360 EPINAY-SUR-ORGE ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre du « Projet Réussite Educative », il est décidé l'organisation d'un stage de vélo pour les enfants de la maternelle à la 3<sup>ème</sup> de collège, en vue de leur apprendre à faire du vélo et leur permettre en conséquence de valoriser leur capacité à réussir et à s'investir, d'améliorer leur respect de soi et des règles, de prévenir le décrochage scolaire et la désocialisation.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire que l'entreprise « PARIGOBIKE » pour un montant de prestations arrêté à 900 € par session de cinq ateliers (soit 7,5 heures) en direction des enfants, plafonnés à trois sessions pour toute la période.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention susvisée, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La présente convention est conclue pour huit mois, pour courir au plus tard jusqu'au 31 août 2023.

**Article 4** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget annexe du programme de réussite éducative de l'exercice en cours.

**Article 5** : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 14 février 2023

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,



**Denis ÖZTORUN**

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **13 MARS 2023**  
Et de sa publication le **13 MARS 2023**

*Pour le Président et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS